

DECISION DU MAIRE

N° 669

DATE
13 septembre 2022

Signature du contrat n° 22C-057 avec la Société APAVE relatif à la vérification réglementaire des installations de gaz combustible

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 alinéa 4^{ème},

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son 4^{ème} alinéa,

Vu le budget communal,

Vu la proposition transmise à la Ville et validée par les services concernés,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour assurer la vérification réglementaire des installations de gaz combustibles sur divers sites de la commune de Poissy,

Considérant que l'offre du bureau de contrôle APAVE sis 3, rond-Point des Saules à Guyancourt 78280 répond de manière pertinente au besoin de la Ville et respecte le principe de bonne utilisation des deniers publics,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De signer le contrat n° 22C-057 relatif à la vérification réglementaire des installations de gaz combustibles avec la Société APAVE.

Article 2 :

Le contrat est conclu pour une durée de trente six mois, à compter de sa date de notification.

Article 3 :

D'imputer les dépenses de fonctionnement s'élevant à 2 833,20 € TTC pour la durée totale du contrat sur les crédits inscrits au budget, nature : 6156 - fonction : 020, 322, 323, 324, 414, 512 et 91.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint Germain en Laye et notifiée à l'intéressée.



**Le Maire
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère Régionale d'Île-de-France,**

Sandrine BÉRNO DOS SANTOS